

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **30 mars 2009**

Décision n° **B-2009-0702**

commune (s) : Mions

objet : Mise à bail emphytéotique, au profit de la Commune, d'un tènement situé 7, rue de la Liberté

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 mars 2009

Compte-rendu affiché le : 31 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Desseigne, Crédoz, Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. David G..

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

**Bureau du 30 mars 2009****Décision n° B-2009-0702**

commune (s) : Mions

objet : **Mise à bail emphytéotique, au profit de la Commune, d'un tènement situé 7, rue de la Liberté**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 19 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.5.

La Communauté urbaine est propriétaire d'un tènement, cadastré sous le numéro 132 de la section AS, situé 7, rue de la Liberté à Mions et sur lequel est bâtie en partie l'ancienne caserne des pompiers.

La ville de Mions souhaite disposer de ce terrain communautaire de 730 mètres carrés afin de réaliser deux projets importants de son mandat. Un espace pour les personnes âgées (salles de restauration et salles d'activités) ainsi qu'une micro-crèche de neuf places pour l'accueil d'enfants de 3 mois à 3 ans.

Dans le cadre de ce projet, la ville réaliserait aussi quelques logements sociaux.

La Communauté urbaine a acquis gratuitement ce terrain de la ville de Mions en 1970 dans le cadre d'un transfert de compétence. A ce titre, il est proposé que la Communauté urbaine mette la parcelle de terrain cadastrée AS 132, encombrée de son bâti, à disposition de la ville de Mions sous forme de bail emphytéotique d'une durée de 50 ans, à titre gratuit.

D'ores et déjà, il conviendrait d'autoriser la ville de Mions, ou toute société s'y substituant, à déposer les demandes de permis de démolir et permis de construire.

Enfin, il est constaté la désaffectation de l'ancienne caserne, celle-ci n'étant plus utilisée par les pompiers ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le principe de la mise à disposition de la Commune, sous forme de bail emphytéotique de 50 ans à titre gratuit, du tènement situé 7, rue de la Liberté à Mions.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer le bail emphytéotique à intervenir.

**3° - Prononce** le déclassement de l'ancienne caserne des pompiers.

**4° - Autorise** la ville de Mions, ou toute société s'y substituant, à déposer les demandes de permis de démolir et permis de construire.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2009.**